

RENOUVEAU

autrement, ensemble

RENOUVEAU-DALHEM

Programme 2018

Vous pouvez obtenir la version papier de ce programme en vous adressant à Aurore Gryson téléphone : 0478 36 07 02.

Table des matières :

1	Philosophie du mouvement RENOUEAU :.....	2
2	Composition de RENOUEAU :.....	3
3	Nos engagements fondamentaux :.....	3
4	Nos actions :.....	4
5	Notre plan pour la réalisation de nos actions :.....	4
6	Description détaillée de nos actions :.....	5
6.1	Améliorer la sécurité routière :.....	5
6.2	Soutenir et promouvoir un enseignement de qualité :.....	6
6.3	Demander l'avis des citoyens et les informer :.....	6
6.4	Organiser la mobilité douce (Personnes à Mobilité Réduite, piétons et cyclistes principalement) :.....	7
6.5	Gérer et motiver le personnel communal :.....	9
6.6	Veiller au bien-être des personnes âgées :.....	9
6.7	Choyer la petite enfance et la jeunesse :.....	10
6.8	Préserver le caractère rural de notre environnement :.....	10
6.9	Augmenter la convivialité de nos villages :.....	10
6.10	Développer les services aux citoyens via les technologies informatiques :.....	11
6.11	Affaires sociales :.....	11

6.12	Assurer l'entretien et la mise en valeur du patrimoine communal:.....	11
6.12.1	Infrastructures :.....	11
6.12.2	Le petit patrimoine :.....	12
6.12.3	Cimetières :.....	12
6.12.4	Cours d'eau :.....	12
6.13	Agir pour un meilleur environnement :.....	13
6.14	Promouvoir le sport :.....	13
6.15	Promouvoir la culture et les loisirs :.....	14
6.16	Diffuser les informations importantes relatives à la santé :.....	14
6.17	Développer le tourisme :.....	15
6.18	Soutenir les agriculteurs et les Petites et Moyennes Entreprises :.....	16
6.19	Assumer les obligations communales en matière de culte :.....	16

1 Philosophie du mouvement RENOUEAU :

RENOUEAU se veut un **mouvement citoyen communal d'ouverture, sans étiquette partisane ou participative, composé de citoyens au service des citoyens.**

RENOUEAU a été créé lors des élections communales de 2006 par des Dalhemoises et Dalhemois, tous villages confondus, motivés par la gestion de leur Commune.

Ceux-ci souhaitaient prendre leurs distances avec les partis traditionnels.

Le but de RENOUEAU est de créer un changement de mentalité des élus allant vers un respect des idées de chacun et vers une participation citoyenne plus importante.

Notre équipe est composée de personnes dynamiques, honnêtes, soucieuses d'œuvrer pour le bien-être de tous au sein de notre Commune.

Beaucoup d'entre nous décident de se consacrer durant quelques années à l'amélioration de notre Commune. Le mouvement se renouvelle régulièrement par l'arrivée de nouvelles têtes, jeunes et moins jeunes, qui se forment au contact des anciens et qui apportent de nouvelles idées.

2 Composition de RENOUVEAU :

Le fer de lance de RENOUVEAU est composé des candidats aux élections.

- 1- Aurore Gryson épouse Xhonneux
- 2- André Deroanne
- 3- Marine Scalco
- 4- Francis Tarzan Deliége
- 5- Michelle Pinckers-Guillaume
- 6- Francis Flechet
- 7- Juliette Claude-Antoine
- 8- Jojo Cloes
- 9- Emilie Lesage
- 10- Christophe Pertoldi
- 11- Sonia Maurage
- 12- Tjaard van Ellen
- 13- Carine Ligot
- 14- William Delrez
- 15- Muriel Kiriczuk
- 16- Loïc Olivier
- 17- Caroline Tans
- 18- Nicolas Jacob
- 19- Philippe Heynen

A souligner que, en application de notre principe d'égalité, la place de chacun sur la liste a été déterminée par tirage au sort (<https://youtu.be/rN31rR656VY>).

A côté d'eux, il y a de nombreux sympathisants et/ou collaborateurs.

3 Nos engagements fondamentaux :

Nos représentants, issus de tous horizons sociétaux et de la Commune de Dalhem, porteront une égale attention aux problèmes de chacun sans favoritisme pour qui que ce soit.

Nous nous engageons à :

- Gérer la Commune en bon père (ou bonne mère...) de famille dans le strict respect des lois, des personnes et de l'environnement, en totale transparence.
- Favoriser la participation citoyenne.

4 Nos actions :

Notre programme comporte les actions suivantes énumérées en fonction de l'impact qu'elles ont sur la vie humaine et de l'écart entre la situation existante et celle que nous désirons.

- Améliorer la sécurité routière.
- Soutenir et promouvoir un enseignement de qualité.
- Demander l'avis des citoyens et les informer.
- Organiser la mobilité douce (Personnes à Mobilité Réduite, piétons et cyclistes principalement).
- Gérer et motiver le personnel communal.
- Veiller au bien-être des personnes âgées.
- Choyer la petite enfance et la jeunesse.
- Préserver le caractère rural de notre environnement.
- Augmenter la convivialité de nos villages.
- Développer les services aux citoyens via les technologies informatiques.
- Renforcer les liens sociaux.
- Assurer l'entretien et la mise en valeur du patrimoine communal.
- Agir pour un meilleur environnement.
- Promouvoir le sport.
- Promouvoir la Culture et les loisirs.
- Diffuser les informations importantes relatives à la santé.
- Développer le tourisme.
- Soutenir les Petites et Moyennes Entreprises.
- Assumer les obligations communales en matière de culte.

5 Notre plan pour la réalisation de nos actions :

Ces actions sont nos fondamentaux pour la mandature 2018-2024.

Nous les étudierons et mettrons en place un plan d'actions qui définit les objectifs à atteindre, les moyens de leur mise en œuvre et le degré d'urgence de leur réalisation en fonction des moyens dont dispose la Commune.

Nous voulons avoir une **démarche volontaire, résolument orientée vers la recherche de la satisfaction de nos concitoyens.**

Nous empruntons notre monde aux générations futures : nous devons réfléchir à ce que nous pouvons faire pour protéger nos ressources et notre environnement afin de laisser à nos enfants et petits-enfants un monde où il fait bon vivre.

6 Description détaillée de nos actions :

6.1 Améliorer la sécurité routière :

- Agir pour inciter les conducteurs à rouler à vitesse raisonnable.
- Réparer les routes : nids de poules, ornières, dénivellations, faïençage, etc... et surtout les entretenir (viser le long terme).
- Diminuer la dangerosité des carrefours et virages.
- Créer et/ou améliorer la qualité des trottoirs, accotements, passages pour piétons et circuits cyclistes.
- Organiser le stationnement des véhicules dans le respect de la circulation des usagers faibles.
- Lister les chicanes et ralentisseurs présents, évaluer leur état, en ajouter si nécessaire.
- Effectuer des campagnes préventives voire répressives sur les thèmes suivants:
 - Alcool et drogue au volant.
 - Respect des rues « excepté circulation locale ».
 - Stationnements gênants voire dangereux.
 - Vitesse de tous les véhicules en ce compris les poids lourds et les véhicules agricoles.

Ces campagnes seront faites en collaboration avec les écoles, conseil des enfants, conseil consultatif des aînés et la CCATM.

- Accidentologie :
Faire établir et tenir à jour une statistique des accidents et de leurs conséquences corporelles. Cette statistique sera utilisée pour déterminer les endroits et les circonstances dangereuses afin d'éliminer celles-ci.
- Zone résidentielle et zone 30km/h :
Dans une zone résidentielle la vitesse est limitée à 20km/h. L'habitat est la fonction prépondérante où les piétons y sont prioritaires et les jeux d'enfants autorisés.
Différents endroits dans notre Commune sont susceptibles d'accueillir l'un ou l'autre de ces types de zone.

- Passages piétons :
Lister les passages existants, évaluer leur état et déterminer ceux qui doivent être améliorés (feux clignotants, éclairage, barrières, etc....).
Lister les endroits où de nombreux piétons doivent traverser et y installer des passages.
- Adhérer à BetterStreet : application qui permet aux citoyens de signaler un problème (nid de poule, banc cassé, poubelles pleines, dépôt sauvage, etc...) aux services communaux, à partir de leur Smartphone.
<https://betterstreet.org/>

6.2 Soutenir et promouvoir un enseignement de qualité :

- Disposer de personnel en suffisance fonctionnant sur base de directives claires laissant la porte ouverte à l'initiative personnelle.
- Disposer de moyens matériels adaptés en qualité et quantité : locaux, matériel didactique, etc.....
- Prendre en compte l'avis des parents.
- Soutenir les enseignants et notamment bien encadrer les jeunes enseignants ; organiser les évaluations dans le but d'améliorer le travail.
- Veiller à la sécurité des enfants en organisant des exercices incendie et en désignant un responsable Prévention-Sécurité.
- Renforcer l'immersion linguistique, les stages de langues et les échanges avec d'autres régions ou pays.
- Promouvoir l'initiation de l'enfant à l'art (musique, peinture, expression artistique, etc...) ainsi que l'apprentissage de méthodes de travail.
- Encourager les associations de parents et favoriser leur collaboration avec l'équipe pédagogique ; réinstaurer les Conseils de Participation.
- Encourager la fréquentation des bibliothèques de la Commune de Dalhem.
- Eduquer à la sécurité routière, à la propreté de nos villages, à la santé, à l'environnement, au développement durable, à l'esprit civique.

6.3 Demander l'avis des citoyens et les informer :

Le politique n'a pas le monopole de la décision, comme le citoyen ne peut pas attendre du politique qu'il règle tout. Sans prétendre qu'il faille associer en permanence l'ensemble de la population à toutes les décisions, il est néanmoins possible de lui faire confiance et de lui permettre davantage d'implication dans les processus d'élaboration de solutions et de prise de décisions.

- Favoriser les interpellations citoyennes au conseil communal et en assurer le suivi.
- Sur le site internet :
 - Veiller à la mise à jour régulière du site et travailler dans le sens d'une amélioration continue.
 - Publier l'ordre du jour du Conseil Communal et les décisions qui en ont découlé, ainsi que les films du Conseil en prenant soin de découper ceux-ci suivant les différents points inscrits à l'ordre du jour.
 - Publier le budget/compte communal de manière lisible en y insérant des graphiques ou diagrammes et ce, pour une meilleure compréhension de tous les citoyens.
 - Publier les différents mandats communaux et les rémunérations y afférentes.
 - Communiquer régulièrement les informations relatives aux travaux publics se déroulant sur la Commune.
 - Publier les arrêtés de Police avant leur mise en application c'est-à-dire immédiatement après leur signature par le Bourgmestre.
- Créer des comités de quartier pour relayer les demandes des citoyens vers les élus communaux et l'administration.
- Créer un budget participatif ou citoyen : le Budget Participatif est un processus de démocratie directe, volontaire et universel, par lequel la population peut discuter et définir le budget et les politiques publiques. Le citoyen ne limite pas sa participation au seul vote pour élire le Conseil communal, mais il décide aussi les priorités en matière de dépenses et contrôle la gestion. Il n'est plus celui qui aide à la politique traditionnelle, mais devient le protagoniste permanent de la gestion publique. Le Budget Participatif combine démocratie directe et démocratie représentative. Voir expérience à Olne (<https://www.olne.be/vie-politique/budget-citoyen>) + asbl Periferia : <https://periferia.be>
- Diffuser dans le Bulletin Communal les événements de la vie commune sans faire de propagande pour quelque mandataire ou organisation politique que ce soit.

6.4 Organiser la mobilité douce (Personnes à Mobilité Réduite, piétons et cyclistes principalement) :

- Outre ce qui est prévu en tant qu'amélioration de la sécurité routière, améliorer et développer les circuits de chemins ruraux.
- Créer des pistes cyclables pas uniquement dans un but touristique mais bien pour promouvoir l'usage du vélo en remplacement de la voiture.

- Créer un Plan Communal ou Intercommunal de Mobilité (Voir : <http://mobilite.wallonie.be>).
 - Le PCM est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle d'une Commune.
 - Ce plan aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.
 - Le plan vise également à améliorer la convivialité des espaces publics, y favoriser le développement d'activités dites de séjour (vie locale) et diminuer les nuisances environnementales (bruit, pollution atmosphérique).
 - Organiser un système de déplacements cohérents pour les personnes et les marchandises dans la Commune.
 - L'idée est bien sûr également de réduire le nombre et la gravité des accidents.
 - Le PCM se découpe en 3 phases :
 - Etablissement d'un diagnostic de la situation existante.
 - Définition d'objectifs.
 - Etablissement de propositions concrètes pour l'amélioration de la mobilité.
 - Etudier la possibilité de participer au Plan Communal de Mobilité en Basse-Meuse.
 - Obtenir le label « Commune pédestre » : changer nos habitudes de mobilité grâce à des petites voiries publiques accessibles à tous. Nos rues, sentiers et chemins empruntés à pied ou à vélo constituent des alternatives à la voiture pour nos petits déplacements quotidiens. Créer un groupe de travail Sentiers en collaboration avec l'asbl Sentiers.be.
 - Chercher des solutions afin de faciliter les déplacements des aînés et des personnes à mobilité réduite avec l'aide du CCCA (Conseil Communal Consultatif des Aînés), de la CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) et d'un éventuel groupe de travail des personnes à mobilité réduite de la Basse Meuse.
 - Voir annexe 1 : Mémoire 2018 du GRACQ.
 - Voir aussi annexe 2 : Avis de Renouveau vis-à-vis des actions suggérées par le GRACQ dans son mémoire 2018.

6.5 Gérer et motiver le personnel communal :

- Le personnel communal, employés et ouvriers, tout comme les enseignants doit être en nombre suffisant fonctionnant sur base de directives claires laissant la porte ouverte à l'initiative personnelle.
- Traiter tout le personnel communal de manière impartiale et en respectant les règles des services publics.

6.6 Veiller au bien-être des personnes âgées :

En 2017, le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) a réalisé l'enquête Mappy auprès des personnes âgées de 70 ans et plus de la Commune.

Cette enquête avait pour but de connaître la situation des aînés de la Commune. Vous trouverez les résultats de celle-ci sur le site de Renouveau :

<https://www.renouveau-dalhem.be/news/enquete-mappy/>

Il apparaît que la majorité des aînés ont une qualité de vie satisfaisante.

Cependant les personnes de plus de 80 ans ont des difficultés de communication vers l'extérieur car peu ou pas de connaissances avec le numérique et nombre d'entre eux se sentent bien seuls.

Les aînés, pour la plupart, souhaitent rester le plus longtemps possible dans leur logement. Dans ce but, nous nous engageons à nous renseigner quant aux aides et accompagnements possibles pour aider les aînés.

Les aînés déclarent aussi rencontrer des difficultés à se déplacer à pied dans la Commune.

Près de 50% ne participent plus ou pas aux activités des villages.

Au vu de ces constatations, RENOUEAU s'engage à :

- Favoriser l'accès à internet.
- Créer une Maison Des Aînés à l'instar de la Maison Des Jeunes.
- Veiller aux déplacements des aînés en étant attentif aux trottoirs dégagés et aux sentiers en état d'être utilisés, en renforçant la sécurité des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite par des contrôles routiers plus fréquents dans les zones habitées et/ou à risque.
- Informer les aînés des différentes aides qu'ils peuvent obtenir pour améliorer leur qualité de vie (notamment la possibilité d'utiliser le bus du CPAS pour leurs déplacements).
- Voir aussi brochure sur le site :
https://moclidge.be/IMG/pdf/2011_MOC_Brochure_Ainee_mail_2_.pdf

6.7 Choyer la petite enfance et la jeunesse :

- Offrir la possibilité d'inscription aux stages d'été aussi via internet pour éviter les soucis de file d'attente.
- Continuer la collaboration avec la Maison Des Jeunes et renforcer sa promotion.
- Augmenter l'offre de maisons de l'enfance et d'aide aux gardiennes à domicile.
- Organiser des activités socioculturelles le mercredi après-midi.
- Soutenir les grands parents pour la garde de leurs petits-enfants.

6.8 Préserver le caractère rural de notre environnement :

- Etablir des règles d'urbanisme qui s'appuient sur le « Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural ». Voir : <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/1c9015f8-fae2-48e2-a8f6-c62f591516bc.html>
- S'inspirer de la Charte de la Ruralité qui a pour objectif de trouver l'équilibre le plus juste possible entre les différentes fonctions de la vie à la campagne qui sont fonction résidentielle, fonction économique et fonction de loisirs. Voir modèle de charte sur le site de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie : <http://www.uvcw.be/articles/3,236,2,0,4320.htm>
- Donner plus de poids à la CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité).
- Dans un but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Renouveau veut s'engager dans le projet POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) de la Région Wallonne : voir <https://energie.wallonie.be/fr/pollec.html?IDC=9178>

6.9 Augmenter la convivialité de nos villages :

- Poursuivre l'amélioration de l'aménagement des places et placettes et de la création d'espaces verts et/ou fleuris.
- Embellir notre cadre de vie : promouvoir l'embellissement des bâtiments privés, par exemple récompenser les « maisons fleuries ».
- Veiller à la propreté des villages par un entretien régulier.

Organiser à l'instar de l'opération « Wallonie plus Propre » des actions citoyennes de propreté (via comités de quartier par exemple) : ramassage public de déchets, telles que cannettes, ... Voir le site

<https://www.walloniepluspropre.be/fr/>

-

6.10 Développer les services aux citoyens via les technologies informatiques :

- Construire le site internet pour que les informations soient accessibles de manière simple et intuitive.
- Assurer la mise à jour régulière du site internet de la Commune.
- Poursuivre l'intégration sur ce site de toutes les informations relatives à l'octroi des documents officiels.
- Produire tous les documents officiels de manière la plus économique qu'il soit.

6.11 Affaires sociales :

- Informer les citoyens sur les différentes possibilités d'aide disponible sur la Commune :
 - L'aide accordée par le CPAS : aide financière, aide au logement, en matière de santé, de déplacement, etc. ...
 - Aide du service social de la Commune : Pensions, Allocations pour handicapés, Visites à domicile, Exonération taxe poubelles, etc....
- Continuer la « Permanence recherche logement » et la collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve.
- Augmenter les synergies Commune-CPAS.
- Etablir des règles de soutien aux associations villageoises et s'y conformer rigoureusement.
- Continuer et renforcer le Plan de Cohésion sociale.
- Développer des journées de rencontres intergénérationnelles.

6.12 Assurer l'entretien et la mise en valeur du patrimoine communal:

6.12.1 Infrastructures :

- Effectuer un inventaire des bâtiments classés et remarquables et prendre les mesures nécessaires pour leur entretien.
- Poursuivre le projet d'embellissement-rénovation de la rue Général Thys pour en faire un site touristique attrayant tout en visant à la sécurité des riverains.
- Poursuivre la réhabilitation du tunnel de Dalhem.

- Poursuivre le projet d'aménagement des anciennes cabines électriques désaffectées en concertation citoyenne.
- Poursuivre la découverte de notre patrimoine architectural et paysager comme RENOUEAU le fait chaque année avec ses journées « découverte de nos villages».
- Poursuivre l'aide à l'asbl gérant le fort d'Aubin Neufchâteau et le musée.
- Participer activement à la journée du patrimoine .

6.12.2 Le petit patrimoine :

- Effectuer un recensement du petit patrimoine et évaluer le coût de sa remise en état. (Chapelles, croix, fontaines, etc...).
- Voir site « Le Petit Patrimoine Populaire Wallon » :
http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/patrimoine/views/Documents/Restauration/PPPW_Note_explicative.pdf

6.12.3 Cimetières :

- Assurer la conformité et l'embellissement des cimetières (ossuaire, structures cinéraires).
- Gérer le traitement des tombes et monuments en défaut d'entretien et en fin de concession.
- Augmenter la convivialité et l'accessibilité des cimetières.
- Augmenter la végétalisation et la biodiversité de nos cimetières pour atteindre le label « cimetière nature ». Voir le site :
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/cimetieres-nature.html?IDC=5930>

6.12.4 Cours d'eau :

- Résoudre le problème des inondations.
- Créer un parcours tout au long des villages traversés par la Berwinne en y apposant des fiches didactiques.
- Lister les cours d'eau qui coulent sur le territoire de Dalhem avec leur classification et carte géographique. Voir : <http://www.meuseaval.be>

6.13 Agir pour un meilleur environnement :

- Consulter la CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) pour les thèmes liés à l'environnement et au cadre de vie.
- Préserver la biodiversité et la redéployer : Création d'un PCDN = Plan Communal de Développement de la Nature. Voir site : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn.html?IDC=3158>
- Encourager le covoiturage.
- Salubrité publique :
 - Créer des composts collectifs ruraux.
 - Poursuivre l'optimisation du tri des déchets.
 - Sensibiliser les élèves au respect de la nature et à la propreté.
 - Mener une politique d'émulation, campagne de propreté, opération « nettoyage de printemps », infos dans les écoles, les commerces.
 - Favoriser l'écologie responsable (fabrication de produits d'entretien, de cosmétiques) via par exemple l'organisation de conférences.
 - Promouvoir l'utilisation de papier recyclé.
- Bien que le risque d'un accident nucléaire soit faible, il est présent (que ce soit dans notre pays ou chez nos voisins). Renouveau compte demander aux autorités compétentes d'accélérer la fin du nucléaire via des motions. En cas d'accident nos mandataires prendront leurs responsabilités pour mettre en place les plans d'urgence prévus et resteront sur place pour assumer leur devoir.

Voir à ce sujet annexe 3 : Nucléaire : Interpellation citoyenne de Madame Agnès Tamigniaux.

Voir également annexe 4 : Nucléaire: ces signes de vieillissement qu'EDF voudrait faire disparaître.

6.14 Promouvoir le sport :

- Soutenir les clubs sportifs de manière équitable.
- Continuer l'octroi de chèques sport.
- Poursuivre « je cours pour ma forme ».
- Ouvrir le site internet et la page FaceBook communaux aux clubs sportifs.
- Mettre en place des sports pour les personnes handicapées tel que Boccia, Cecifoot.
- Voir aussi chapitre 6.4 du présent document : promouvoir l'usage du vélo.

6.15 Promouvoir la culture et les loisirs :

L'accès à la culture permet de lutter contre l'exclusion sociale.

- Adhérer à l'a.s.b.l. Art. 27 qui se donne la mission de sensibiliser et de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Voir site : <http://www.article27.be>
- Etudier la possibilité de restaurer les orgues de Saint-André, dernier orgue des Frères Molinghen de Mortier toujours dans son état d'origine.
- Poursuivre, en les amplifiant, les offres de concerts, d'excursions découvertes, de conférences.
- Créer, perpétuer et transmettre une mémoire collective dalhemoise.
- Encourager et faire vivre des lieux de rencontres y compris intergénérationnelles et de services conviviaux accessibles à tous (Repair café, Donneries, Causette club, Mobi'TIC, PC Solidarity, ...).
- Concrétiser le projet de musée de Dalhem.
- Bibliothèques :
 - Elargir les heures d'ouverture.
 - Installer des ordinateurs et une connexion wifi dans les bibliothèques.
 - Editer une liste des ouvrages des bibliothèques et la publier sur le site internet.
 - Promouvoir la lecture via Lirtuel. <http://www.lirtuel.be>
 - Poursuivre le projet « Boîtes à livres » à installer au centre des villages et/ou près des écoles.

6.16 Diffuser les informations importantes relatives à la santé :

La santé publique est la discipline qui s'occupe de la santé globale d'une population sous ses aspects préventifs, curatifs et éducatifs.

Voir en annexe 5 : Santé : Quelques statistiques et constats pour la Belgique.

Pour l'OMS, la santé publique s'occupe de « la prise en charge collective de la santé d'une population dans son milieu de vie, qu'il s'agisse de soins, prévention, éducation ou hygiène sociale ».

Si la santé publique relève plus du fédéral, les pouvoirs locaux se doivent de sensibiliser la population à la prévention !

Nous voulons :

- Promouvoir les actions entreprises par la Province de Liège (Service PROM'S, service itinérant de la promotion de la santé – campagne tiptop, ...).
- Sensibiliser la population avant le dépistage à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée (faire campagne notamment via les écoles).
- Éditer un fascicule rappelant les visites régulières à effectuer chez les médecins spécialisés tout au long de sa vie, allant du pédiatre (vaccins), au dentiste, en passant par l'ophtalmologue et le gynécologue et enfin, rappelant les dépistages à accomplir en fonction de chaque âge : mammographie, examen de la prostate, du côlon ...
- Organiser des conférences sur différents thèmes ayant trait à la santé : l'alimentation, la santé, le bien-être, le sport, ...
- Créer une Commission Communale Consultative de la Santé pour établir une charte santé. Voir Charte Ottawa : http://www.euro.who.int/data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf
- Adhérer au label « Ville Santé » <http://www.reseau-ville-sante.be/> et site de la Commune de Chaudfontaine : <https://www.chaudfontaine.be/administration/services-communaux/sante/>
- Prévention en matière de santé cardio-vasculaire : Sensibiliser aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du Défibrillateur Externe Automatique (DEA) notamment dans les mouvements de jeunesse et clubs sportifs.
- Participer aux journées mondiales du diabète et sans tabac.
- Mettre en évidence les effets néfastes et conséquences de l'alcoolisme, de l'usage de drogue et la surconsommation de médicaments (dépendance).

6.17 Développer le tourisme :

- Continuer la rénovation des sites touristiques (vieille ville de Dalhem, tunnel, fort d'Aubin, ...).
- Rénover les panneaux touristiques de la commune.
- Installer des cartes de chaque village.
- Faire un inventaire de tous les endroits d'intérêt touristique de la commune et en éditer un feuillet.
- Rénover, entretenir les chemins de promenades et, dans la mesure du possible, les rendre accessibles à tous ; mettre à jour la carte des promenades.
- Continuer l'engagement dans le réseau cycliste des points-nœuds.

- Créer des espaces pique-nique, les renseigner et en assurer la promotion via internet notamment. Voir site : <https://www.pique-nique.info/QuiSommesNous.php>

6.18 Soutenir les agriculteurs et les Petites et Moyennes Entreprises :

- Appuyer le développement des systèmes alimentaires agro écologiques et solidaires.
- Dialoguer avec les agriculteurs pour les sensibiliser à leurs droits et devoirs.
- Promouvoir l'achat de produits locaux et leur consommation notamment dans les écoles.
- Accueillir et accompagner les entreprises désireuses de s'installer dans la Commune dans leurs différentes démarches administratives.
- Favoriser les investissements publics en direction des entreprises et des PME pourvoyeuses d'emplois.
- Promouvoir les offres HORECA.

6.19 Assumer les obligations communales en matière de culte :

Nous pensons que chacune, chacun doit trouver son bonheur dans sa pratique personnelle.

- Envisager sereinement une réorganisation des Fabriques d'Eglise avec tous les acteurs concernés.
- Proposer l'utilisation des églises, lorsque c'est possible, pour y organiser des concerts, des expositions, pour en faire des lieux de tourisme culturel.



Nous ne doutons pas que la lecture du présent document vous a fortement intéressé. Conformément à notre principe de transparence, vos remarques, demandes d'explications et suggestions sont les bienvenues.

Veillez les adresser à Aurore Gryson :

Téléphone : 0478 36 07 02.

Adresse mail : aurore.gryson@gmail.com

Ce programme a été élaboré par des citoyens qui veulent améliorer leur quotidien et le vôtre, si vous avez des projets que vous voulez réaliser pour le bien de tous, n'hésitez pas à contacter un de nos représentants.